



LA COMMUNE DE SAINT-PHILIPPE

AVIS DE PUBLICITE

Appel à candidature village de Noël

La commune de Saint-Philippe accueille chaque année le village de Noël qui se déroulera du 17 au 20 décembre 2026 sur le site de Baril les Bains qui regroupe artisanat et petites restaurations...

Le présent avis a pour objet de définir les modalités d'occupation du domaine public relatif aux emplacements dédiés au village de Noël ainsi que les critères de sélection des exposants.

A ce titre la commune délivre les autorisations d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable adaptés pour ces activités après avoir préalablement assuré une publicité et une mise en concurrence des candidats.

Contenu des candidatures et offres :

Demande écrite sur l'imprimé type (ci-joint) indiquant obligatoirement l'intégrité des renseignements demandés

*Copie de la carte d'identité ou du passeport du demandeur

*Justificatif d'adresse de moins de 3 mois (facture d'eau, EDF...)

*Attestation d'inscription au registre du Commerce ou des métiers de l'année en cours ou extrait de K Bis (moins de 3 mois) ou attestation d'affiliation MSA et attestation de culture.

*Déclaration sur l'honneur attestant être en règle vis-à-vis de la législation du travail (documents demandé par l'inspection du travail de la Réunion)

*Attestation d'assurance de responsabilité civile multirisque couvrant au titre de la profession et de l'occupation de l'emplacement sa responsabilité professionnelle pour des dommages corporels et matériels causés à quiconque par lui-même ou ses installations.

Pièces complémentaires la cas échéant :

Pour les restaurants, produits transformés, snacking

- *Attestation de formation à l'hygiène alimentaire
- *Déclaration de la DAAF (manipulation de viande)

Pour les associations

- *Statut de l'association, numéro de Siret et PV de la dernière AG

Pour les commerciaux et entreprises diverses

- *Photocopie conforme de la carte de commerçant permettant l'exercice d'activités commerciales non sédentaires.



Section réservée à l'organisateur

RETENUE ☐

NON RETENUE ☐

DEMANDE D'EMPLACEMENT AU VILLAGE DE NOEL 2026

La commune de Saint-Philippe organise le village de Noël, qui se déroulera du 17 au 20 décembre 2026 sur le site de Baril les Bains.

Le présent formulaire, qui est à compléter, doit être déposé par mail avec le dossier complet jusqu'au 27/11/2026 inclus, à secretariatgeneral@saintphilippe.re ou à protocole@saintphilippe.re

Le dossier peut également être déposé à l'accueil de la mairie.

LE DEMANDEUR

M/Mme*

Demeurant* à

Fixe : Portable*

Email*@.....

SIREN/SIRET*

Nom et référence assurance*

TYPE D'ACTIVITE ET NOMBRE D'EMPLACEMENT DISPONIBLE

8 CHALETS

CRITERES DE SELECTIONS

Les critères de sélection pour l'artisanat sont :

1°) de 100% de confection locale (70%)

2°) diversité des produits proposés (15%)

4°) avoir un lien avec le thème de Noël (15%)

Les critères de sélection pour le snacking sont :

1°) composés d'au moins 50% de produits de Saint-Philippe et de la réunion (70%)

2°) la diversification des produits proposés (30%)

VOTRE ACTIVITE A POUR OBJET LA VENTE DE (nombre de référence proposé et quantité)*

*

.....

.....

.....

.....

1. Je soussigné.....

2. Sollicite de l'Autorité Municipale un emplacement pour la manifestation village de Noël qui se déroulera du 17 au 20 décembre 2026 sur le site de Baril les Bains.

3. Déclare avoir souscrit à une police d'assurance couvrant ma responsabilité civile professionnelle vis-à-vis des tiers (justificatifs à fournir avant la manifestation)

4. Déclare être informé de la réglementation en vigueur concernant mon activité et m'engage à la respecter.

5. M'engage à payer le montant des droits de place qui me seront réclamés à la signature du contrat d'occupation et respecter scrupuleusement les dispositions du règlement municipal régissant l'organisation de la manifestation ainsi que les lois et règlements régissant mon activité.

6. M'engage à être présent pendant toute la durée de la manifestation sur l'intégralité de la plage horaire d'ouverture.

7. Déclare être informé que la vente d'alcool est interdite dans le village.

Fait à le Signature du demandeur

Village Noël 2026

****A renseigner obligatoirement***